



Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13  
[e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr](mailto:mairie-vrigne-meuse@orange.fr)  
<https://www.vrigne-meuse.com>



## FLASH INFOS Vrigne-Meuse

**Madame, Monsieur**

« Chaque goutte d'avril en vaut mille »

### I Budget 2019 :

Voilà, c'est fait. Le Conseil Municipal a voté le 29 mars, le **budget primitif de la commune qui s'équilibre à 243 787€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 207 854€ en recettes et en dépenses d'investissement**. Ce vote de budget est le dernier du mandat (7 présents - 3 procurations - 1 excusée). Je salue ici la constance des conseillers pour la vie communale par leur implication, leur présence. La forte participation locale est exemplaire.

Le Conseil a accepté les recommandations des prises en charge **transports scolaires** avec les mêmes modalités que les années précédentes, idem pour la **participation aux CLSH**.

**Nouveauté** : une aide forfaitaire de 150€ pour les **entrants en apprentissage** à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre validé par l'employeur. Aide unique pour les années de formation. (9 pour - 1 abstention)

**Locations** : pour les habitants du village, les tarifs sont inchangés. Les extérieurs voient une augmentation tarifaire pour la salle des fêtes pour les locations sollicitées à compter du 1<sup>er</sup>/07/2019.

**Impôts locaux** : après d'âpres débats, les taux restent inchangés depuis 2015 :

**TH : 10.88% TFb : 16.19% TFnb : 32.05%**

L'an prochain, le choix des objectifs à atteindre sera défini par une nouvelle équipe, ce sera donc à elle à construire le budget.

A noter, déduction faite de subventions versées et à venir, le coût du centenaire pour la commune s'est élevé à 56 000€ sur un total de 122 500€ (création de voie douce : chemin de mémoire, mise en accessibilité de tous les lieux public), les réalisations s'inscrivaient dans les programmes de déclassement sécurisé pour les piétons, action entreprise dès 2013. De plus, Cet investissement permet l'embellissement du village, contribue à sa notoriété et peut se révéler à terme attractif, engendrant de ce fait une plus-value pour le secteur immobilier.

### II Etre maire – c'est quoi ? :

- essayer de donner le goût du vivre ensemble,
  - projeter l'aménagement du village,
  - faire respecter le code de la route (ne prendre des arrêtés qu'en fonction des moyens à disposition),
  - assurer la sécurité des piétons pour leur trajet,
  - rappeler le code de l'urbanisme, exemple :
    - o **travaux exécutés à l'aide d'engin bruyant :**  
\*samedi 8h – 12h et 14h – 18h      \*dimanche 10h – 12h
    - o le respect de la propriété privée est inscrit dans la Constitution. Nul ne peut y porter atteinte. Ainsi en est-il de la mitoyenneté souvent objet de discorde ayant pour objet les plantations : distance – hauteur – ancienneté... (**service-public.fr** vous rappelle les grandes règles en vigueur)
- Un bon dialogue entre voisins vaut mieux que conflit qui est tranché par le juge d'instance.

### III Ramassage des déchets verts :

Ardenne Métropole met en place un ramassage gratuit pour les personnes âgées de plus de 75ans ou handicapées – **se renseigner au 0800 29 83 55 (appel gratuit) avant le 26/04/2019.**

#### IV A venir :

##### **Le dimanche 21 avril à 14h30 :**

Commémoration du 90ème anniversaire de l'inauguration du monument de l'Armistice (dit Signal de l'Epine):

Rassemblement au monument (il est conseillé de laisser les véhicules sur les parkings de la place et au dessus face à la mairie.

Présentation synthétique de l'origine ; discours du Général GOURAUD, du maire de l'époque (M CAMUS)

Dépôt de gerbe – dislocation

Les personnes qui le souhaitent pourront refaire le chemin de mémoire en étant guidées.

##### **Vide grenier du lundi de Pâques 2 avril :**

Le village sera fermé à toute circulation de 7h à 19h. Prenez vos précautions ! Si possible libérez le trottoir de vos véhicules. Vos stands ne doivent pas empiéter la chaussée ni empêcher le passage de véhicule de secours. Comme chaque année un contrôle sera réalisé conjointement avec les pompiers et la gendarmerie. Rappel : organisation Vrigne-Meuse Loisirs ; en cas de besoin contactez les organisateurs. Pensez à remporter vos emballages, détritrus...

Les personnes qui travaillent et doivent sortir ou entrer dans le village pourront retirer un laissez-passer le vendredi 19 avril en mairie de 9h à 12h et 14h à 19h.

#### VII Secrétariat de mairie :

**Fermé du 12 au 16 avril inclus** – rappel : permanence des élus le vendredi de 18h à 19h

#### *Pratique, Actualités...*

1/Votre **relevé de compteur d'eau** est prévu du 23 au 26 avril : [facture@ardenne-metropole.fr](mailto:facture@ardenne-metropole.fr)

2/Pour rappel : **le bouquet de services en ligne de VRIGNE-MEUSE** :

- Demande d'actes d'état-civil (AEC)      - Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
- Recensement citoyen obligatoire (RCO) - Déclaration d'ouverture de Chantier (DOC)
- Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs (DDPACS)

3/**Suivi du grand débat national...** :

Le cahier citoyen communal est consultable aux archives départementales depuis le 29 mars dernier.

4/Le **Plan Local d'Urbanisme approuvé** est consultable en mairie et sur : <https://www.vrigne-meuse.com>

#### *Idées de sortie :*

**Equipements ludiques** : [www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)

**Dimanche 14 avril de 8h à 18h : CONCOURS canin D'AGILITY** à SEDAN  
Rue de la Garenne - entrée gratuite / 03.24.32.39.56 / [www.sportcaninsedanais@laposte.net](mailto:www.sportcaninsedanais@laposte.net)

**Le calendrier des visites guidées 2019** du territoire est disponible en mairie  
et sur [www.charleville-sedan-tourisme.fr](http://www.charleville-sedan-tourisme.fr)